



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 20-21 - « Écologie et culture »

Rapport du Groupe 7

Pérennité et résilience économique : inscrire la culture dans le temps long de la société

RÉFÉRENT : Steven HEARN, Président-Fondateur de Scintillo, incubateur culturel

Fadi BOUSTANI, Adjoint à la directrice des publics de la Bibliothèque nationale de France

Katia CARTACHEFF, Directrice des opérations pour le Louvre Abu Dhabi, Agence France-Muséums

Sébastien FERRIBY, Conseiller politiques culturelles et éducatives de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Amel NAFTI, Directrice générale de l'École supérieure d'art et design de Grenoble Valence

Sylvie ROBERT, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine

Éric SOULIER, Conseiller de coopération et d'action culturelle — Ambassade de France en Nouvelle-Zélande

Christophe THIEBAUT, Expert-comptable et commissaire aux comptes, dirigeant fondateur de la société « Gestion & Stratégies – Auditoria »

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| I. L'effet "reset" - La crise et ses effets..... | 5 |
| Une succession de crises | 5 |
| La gouvernance nationale..... | 5 |
| Une crise mondiale qui engage l'Europe..... | 9 |
| Les pratiques | 9 |
| Faire table rase ? Mars 2020, la Rupture ! | 10 |
| Les grands enjeux | 12 |
| • Climat et environnement | 12 |
| • Inclusion..... | 13 |
| • Numérique | 14 |
| • Territoires..... | 15 |
| • La place de l'Europe..... | 17 |
| II. Le Manifeste pour une culture durable !..... | 18 |
| 1. Pour une culture européenne..... | 19 |
| 2. Pour une culture locale et internationale | 20 |
| 3. Pour le lancement d'une véritable politique culturelle écologique par le ministère de la Culture | 24 |
| 4. Pour une culture sociale et solidaire | 27 |
| 5. Pour une culture plus juste économiquement | 30 |
| 6. Pour une politique culturelle du temps long..... | 34 |
| 7. Pour une plus grande coopération entre public et privé et un meilleur accompagnement des « petites » structures culturelles | 36 |

Introduction

La crise du Covid-19 est une opportunité historique de replacer à terme la culture au cœur des projets politiques national, européen et mondial, en dépit des forts impacts sur les activités culturelles depuis mars 2020 et des inquiétudes pour leurs devenir.

Elle permet d'éprouver la crise de civilisation, par nature culturelle, liée notamment aux bouleversements initiés par la globalisation des échanges, la révolution numérique en cours et à la prise de conscience de l'urgence climatique et de l'épuisement des ressources naturelles. Elle révèle ainsi plus fortement les failles du modèle général de la société et les inégalités que celui-ci peine à réduire malgré les alertes posées par les différentes crises économiques et sociales qui se succèdent depuis le premier choc pétrolier.

Les périodes de confinement ont clairement mis en évidence l'importance que revêt la culture pour le bien-être et la santé des personnes et plus globalement pour le maintien de la cohésion sociale. Elles rappellent avec force le rôle majeur que peuvent jouer les artistes pour sensibiliser les publics aux enjeux contemporains et futurs.

Cette crise, aux effets multiples, pose la question de l'inscription de la culture dans le temps long de la société. La recherche d'une pérennité et d'une résilience économiques renvoie naturellement au temps long et à la nécessité d'imaginer et de bâtir un système économique de la culture plus sobre, plus durable et plus vertueux tant pour l'environnement que pour les femmes et les hommes, en sortant d'une logique d'efficacité et de court-terme caractérisée par le modèle économique contemporain. La notion de résilience, dont l'utilisation paraît galvaudée depuis ces dernières années, ne suppose-t-elle pas de surmonter un choc par la recherche d'un nouveau développement plus harmonieux et continu, tout en réfléchissant aux causes ?

De nombreuses questions se posent pour répondre à ces multiples enjeux, tant au niveau de la structuration économique (normes, fiscalité, répartition de la valeur ajoutée, rémunération et

statut des artistes et des structures...) que celle des acteurs (régulation, modes de gestion et de gouvernance, organisation sociale des structures...).

- Comment conjuguer l'éco-responsabilité avec la poursuite du développement culturel qui a, par nature, un impact environnemental ? En quoi cela consiste-t-il ? Comment mieux intégrer cette dimension et à partir de quels outils ?
- Comment garantir à long terme, au niveau d'une génération notamment, un accès plus équitable de toutes et tous à la culture et prenant mieux en compte leurs aspirations et leurs spécificités, dans un contexte de défiance croissante à l'égard des institutions et de tentations de repli sur soi ? Quelles traductions économiques et sociales ?
- Comment mieux défendre les artistes et mieux répartir la valeur ajoutée des activités culturelles ? Quelles réponses peut apporter l'Europe ?
- Comment construire des modèles qui prennent en compte la dimension de transformation écologique qui induit nécessairement un pilotage à long terme ?
- Comment conjuguer l'éco-responsabilité et l'inscription de la culture comme une nécessité, pour la rendre soutenable et durable dans la société ?
- Comment affirmer la culture comme un bien commun qui doit être défendu en tant que tel ? Comment garantir l'accès de toutes et tous de manière équitable à la culture ?

Pour y répondre à l'ensemble de ces questions, nous avons redéfini les termes du sujet et interrogé des acteurs portant un point de vue institutionnel particulier ou participant à une association militante du secteur, afin de nous aider à nous projeter au-delà de l'existant.

Pour cadrer notre propos, nous proposons de définir les termes de notre sujet de la manière suivante :

- **Crise** : la crise actuelle et les crises passées avec des effets différents et multiples. La crise du Covid est une opportunité pour replacer la culture au coeur du projet politique, elle révèle une crise de civilisation et les failles du modèle général de la société actuelle mondialisée.
- **Pérennité** : durabilité des solutions, d'un point environnemental et sociétal, importance de la culture pour le bien-être, la santé et la cohésion sociale.
- **Résilience économique** : un concept galvaudé à l'opérationnalité douteuse pour les institutions. Il vaudrait mieux s'engager sur une transformation en profondeur qui prenne en compte tous les aspects de l'inscription de la culture dans le temps long. Réponse à un choc par la recherche d'un nouveau développement plus harmonieux.

- **Temps long**, il est difficile à définir. Les propositions seront définies à l'échelle d'une génération (20/30 ans).

Et les actrices et acteurs que nous avons auditionnés sont :

- Christophe Bennet, Président de la FNADAC
- Dominique Sagot Duvaux titre ?
- Noël Corbin, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
- Pour La Buse (référence Aurélien Catin, *Notre condition, essai sur le salaire au travail artistique*) : Eva Barto. Titre ?
- Pour Economie Solidaire de l'Art : P. Nicolas Ledoux et Gregory Jérôme titres ?

I. L'effet "reset" - La crise et ses effets

Une succession de crises

La crise du Covid-19 arrive au cœur d'une succession de crises. En premier lieu, l'émergence du numérique impacte tous les modes de consommation, les métiers, les modes de création. Dans cette émergence se créent des acteurs numériques gigantesques qui écrasent la concurrence, captent les revenus et génèrent une très forte dépendance. Ces naissances se font dans une incertitude sur le devenir des financements publics et le besoin de diversification des sources de financement, multiplication des contrats d'objectifs et des besoins de pilotage.

A ceci vient s'ajouter une multiplication des menaces : attentats (disparition des publics, nouveaux modes d'organisation moins accessibles, nouveaux coûts de protection), crises climatique, sanitaires, sociales et économiques. Leur multiplicité repose la question des modèles de sociétés dans lesquels nous évoluons en particulier depuis la remise en cause des grands équilibres des forces géopolitiques issues de la seconde guerre mondiale.

La gouvernance nationale

La crise sanitaire intervient à un moment où jamais le secteur de la culture n'a été aussi puissant et structuré en termes d'équipements, d'évènements, de financements, de formations

et de diffusion auprès des publics. La France s'est progressivement dotée depuis la deuxième partie du XX^e siècle d'un niveau d'équipements et d'activités culturels d'une rare densité impliquant l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et le secteur privé marchand, et engage des actions significatives à l'étranger.

L'étude du Deps du ministère de la Culture publiée le 6 juillet 2020 indique que « avant l'épisode pandémique, avec un chiffre d'affaires de 97 milliards d'euros pour une valeur ajoutée de 47 milliards d'euros, le poids de la culture était estimé à 2,3 % de l'économie, avec un secteur marchand composé de 79 800 entreprises. 635 700 personnes occupaient un emploi à titre principal dans la culture ».

La crise sanitaire rappelle une spécificité française : le fort investissement de la puissance publique dans le domaine culturel, tant de la part de l'Etat que des collectivités territoriales. Avant la crise, l'Etude du Deps 2017-3 a montré une légère prépondérance de l'investissement des collectivités territoriales qui ont dépensé, en 2014, 9,3 milliards €, soit 143 € par habitant (dont 77% provenant des communes et des intercommunalités de plus de 3 500 habitants, 15% des départements et 8% des régions), contre 9,2 milliards € côté Etat, dont 3,4 milliards € du ministère de la Culture.

Cette spécificité fait que, à ce stade de la crise, le secteur de la culture, qui a durement souffert de la fermeture prolongée et uniformisée sur le territoire national des structures culturelles, ne s'est pas effondré et a pu globalement être sauvegardé grâce à une forte solidarité financière.

La Cour des Comptes, dans trois audits flash rendus publics au mois de septembre 2021 visant le spectacle vivant, le patrimoine et le cinéma, a en effet considéré que l'Etat et ses services déconcentrés ont fait preuve d'une grande adaptation devant l'urgence sanitaire en adoptant de nombreuses mesures d'accompagnement financiers en faveur des structures et des artistes. Pour autant, celle-ci regrette que ces mesures ne soient pas accompagnées d'une évaluation de l'efficacité de la dépense, ne permettant pas notamment de repérer d'éventuels effets d'aubaine ni de surcompensation pour certains acteurs pouvant cumuler plusieurs aides. En outre, la Cour des Comptes appelle à une clarification des différentes sources de financements mobilisées (budget du ministère de la Culture, crédits d'urgence, Plan de relance).

Cette adaptation face à l'urgence a aussi été observée du côté des collectivités territoriales et plus largement des acteurs culturels qui ont fait preuve d'une grande inventivité pour maintenir

le lien entre les oeuvres artistiques et culturelles et le public à travers de très nombreuses propositions d'activités culturelles par le biais des outils numériques ou de nouvelles configurations d'intervention.

Si la sauvegarde du secteur concerne les structures les plus visibles (bibliothèques, musées, théâtres, scènes labellisées, cinémas, établissements d'enseignement artistique...), une incertitude demeure en revanche s'agissant de l'avenir des petites structures privées et des artistes indépendants à l'économie fragile et par nature moins automatiquement soutenus par la puissance publique. L'étude du Deps (Note de conjoncture 2021-1) sur l'impact de la crise sanitaire dans les CA enregistrés dans le champ de la culture (secteur marchand) fait ressortir, au global, une baisse de 16% en 2020 par rapport à 2019. En outre, il convient de souligner la fragilité à laquelle est confrontée une proportion importante d'artistes (59% des salariés sont à temps partiel ou en contrat court).

La complexité de la mise en place des mesures d'urgence adoptées par l'Etat ont mis en exergue la lourdeur administrative du système français pour l'attribution des aides et leur bonne lisibilité, ce qui a pu décourager un certain nombre d'acteurs à effectuer une demande. La Cour des Comptes a souligné le risque d'une potentielle concentration des aides au profit de certains bénéficiaires au vu de la multiplicité des aides qui nuit à leur lisibilité.

Cette sauvegarde apparente dans le temps immédiat ne doit pas masquer de profondes interrogations sur le maintien possible de cette économie sous perfusion si la crise devait s'avérer durable. Cette crise est au contraire de nature à accélérer les transformations en cours observées depuis plusieurs années au regard des enjeux liés au développement du numérique, à la promotion des droits culturels et à la protection de l'environnement, invitant les acteurs du champ culturel à s'adapter ou à trouver de nouvelles solutions économiques plus viables.

Du fait de la fermeture majoritaire des équipements et de l'interdiction des événements entre mars 2020 et mai 2021, la crise a provoqué un changement brutal des pratiques culturelles à travers l'utilisation massive des équipements numériques. Le baromètre publié le 10 février 2021 par Hadopi souligne, sans surprise, que la crise sanitaire a dopé les biens culturels en ligne en 2020 : 83% des internautes français en ont consommé s'agissant des domaines suivants : musique, films, séries, photos, jeux vidéo, logiciels, livres numériques, presse en ligne et retransmissions sportives en direct. Au printemps 2020, près d'un tiers (31%) des internautes

s'est abonné à au moins une offre pendant cette période et notamment les services de vidéo à la demande très énergivores.

Ce soudain renforcement majeur du numérique dans l'accès à la culture interroge aujourd'hui les acteurs culturels sur les impacts à plus long terme en termes de pratiques des publics et de modèles économiques.

Par ailleurs, le choix de l'Etat pour une gestion centralisée de la crise a pu s'avérer complexe et source de tensions entre les acteurs. En premier lieu, la décision de fermeture massive et généralisée pendant plusieurs mois des équipements et d'interdiction des activités culturelles, en dehors de quelques exceptions partielles (bibliothèques, établissements d'enseignements artistiques), malgré des protocoles sanitaires strictes et validés par l'Etat, ont suscité l'incompréhension des acteurs culturels. Ceci a généré une situation d'iniquité de traitement entre différents secteurs et à des incohérences (exemples des galeries d'art ouvertes tandis que les musées étaient fermés, et de l'éducation artistique et culturelle qui a été rendue possible à l'école mais pas dans des lieux culturels de proximité). Ce choix permet de donner un cap à l'ensemble des territoires mais interroge sur les meilleures réponses à apporter aux problématiques locales et à leurs conséquences financières, qui diffèrent d'un territoire à l'autre.

La politique de « stop and go », qui a répondu certes à une situation d'urgence, a été fortement critiquée et a particulièrement fragilisé les petites structures et les artistes indépendants. Le choix opéré par l'Etat de ne pas considérer la culture comme un bien de première nécessité, alors que celle-ci est un élément constitutif de la France, a profondément choqué de nombreux acteurs du secteur. En outre, il a pu être reproché à l'Etat l'insuffisance voire l'absence de concertation sur les décisions d'urgence qui ont été souvent imposées dans des délais très contraints, complexifiant les réorganisations nécessaires localement (exemple le plus criant de la date avortée de réouverture le 7 janvier 2021). Cette situation illustre parfaitement la difficulté d'articuler le temps de la décision politique et celui de l'action et de la mise en œuvre territoriale.

De leur côté, les collectivités territoriales ont globalement souhaité répondre à l'appel du ministère de la Culture visant, dans la mesure du possible, à reporter les événements ou à procéder au maintien des subventions et des droits en cas d'annulation des spectacles. La question de l'impossibilité d'accéder au dispositif d'activité partielle pour les intermittents du spectacle recrutés pour les besoins de leur programmation, a contrario des structures privées

qu'elles subventionnent, alors qu'elles participent largement au financement de l'Unedic, a été par exemple soulevée.

Une crise mondiale qui engage l'Europe

La crise et ses effets ne sont pas seulement français, il s'agit d'une crise mondiale mais au delà des effets de celle-ci, elle est un révélateur des faiblesses parfois structurelles du secteur culturel dans son ensemble. Ces faiblesses sont bien différentes entre les états européens et si en France, c'est un secteur soutenu et structuré comme nous l'évoquions précédemment, ce n'est pas forcément le cas partout en Europe. Les effets de la crise affaiblissent tous les secteurs de la création qui étaient déjà en proie à une compétition exacerbée par les nouveaux modèles de diffusion de la culture. C'est un enjeu majeur que de redonner de la souveraineté numérique aux pays européens aujourd'hui totalement entre les mains des GAFKA qui échappent à l'impôt et à toute régulation sérieuse.

Cette prise de conscience, s'articule aussi autour du défi posé par le changement climatique. Pour relever ces défis, le pacte vert (Green Deal) européen se positionne aussi comme étant un moyen de transformer l'UE et pas seulement son économie mais d'assurer ainsi une transition vers un modèle qui prend en compte les défis sociétaux pour les trente prochaines années avec notamment la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et surtout de dissocier la croissance économique de l'utilisation - voire de la prédation - des ressources.

Enfin en proposant également le nouveau Bauhaus européen qui est « un projet environnemental, économique et culturel, qui vise à combiner conception, durabilité, accessibilité, caractère abordable et investissement afin de contribuer à la réalisation du pacte vert pour l'Europe. Les valeurs fondamentales du nouveau Bauhaus européen sont donc la durabilité, l'esthétique et l'ouverture à tous » comme l'a indiqué la présidente Von der Leyen dans son discours de l'Etat de l'Union le 16 septembre 2020.

Les pratiques

En matière de pratiques culturelles, la crise sanitaire a ancré des comportements déjà constatés antérieurement dans l'étude sur l'évolution des consommations culturelles des Français et ce depuis plusieurs décennies. On y remarque en particulier des effets d'aubaine tels que,

l'explosion du streaming, les performances exceptionnelles des jeux vidéo, la croissance des achats de home cinéma.

Ces modifications de consommation, notamment concernant le cinéma, apparaissent parfois comme masquées, mais à long terme risquent d'être plus significatives que prévues. En effet dans ce secteur, par exemple, la vente de billetterie reste stable mais l'âge moyen du consommateur change et augmente. Qu'en sera-t'il quand ces générations, aujourd'hui dans une tranche 55-70 ans disparaîtra ? Cette analyse peut être mise au regard d'autres secteurs de la consommation culturelle comme le livre par exemple, où le volume de vente reste stable, mais où la consommation se modifie au profit de la bande dessinée, des guides et autres manuels pratiques. On citera également la musique classique ou l'opéra.

La crise sanitaire a provoqué également la décroissance de secteurs de notre économie et particulièrement importants pour l'image de la France, comme :

- L'effondrement soudain du tourisme international, une activité économique majeure notamment pour certaines régions et de manière générale un apport important en devises. La France est plus que d'autres pays européens et comme d'autres pays du Sud (Grèce, Italie, Espagne...) dépendante de ce secteur.
- Les difficultés du spectacle vivant, comme du cinéma, totalement à l'arrêt lors des fermetures des lieux de diffusion (et des festivals), mais également le décalage de beaucoup de créations.

La crise sanitaire a donc, avec tous ces aspects, démontré aux sceptiques des analyses et des études une forte modification des pratiques et des consommations culturelles et il va par conséquent falloir trouver d'autres modes de fonctionnement pour ces structures dont la pérennité à moyen terme risque d'être en jeu.

Faire table rase ? Mars 2020, la Rupture !

Un premier confinement, puis un second, un couvre-feu, d'autres mesures... la crise met à l'épreuve notre mode de vie. Pour se protéger, pour sauver des vies, certaines de nos libertés ont été limitées. La culture, considérée par analogie comme un bien non essentiel a été mise en suspens et pourtant elle est à la fois le ciment de nos sociétés et une respiration. Elle est à la

fois partie prenante de notre éducation, de nos loisirs mais aussi source infinie de beauté, de révélations, d'ouvertures au monde.

Face à cette crise, notre démocratie, notre système est mis à l'épreuve et toutes les réflexions en cours sur ce « nouveau monde » sont obérées d'un faisceau d'incertitudes. Les conditions et les séquences possibles de sortie de crise, prélude au retour à une certaine normalité, restent à définir et semblent évoluer en fonction des avancées sur les vaccins ou des risques engendrés par les nouveaux variants. L'incertitude quant aux aires géographiques concernées, soumises à des calendriers différenciés et aux capacités d'adaptation et de résilience du monde culturel en France et à l'étranger demeure prégnante. Mais si l'incertitude porte sur l'ampleur des dégâts causés par la pandémie en termes d'extension et de durée, elle ne porte pas, en revanche, sur l'appréhension de leur gravité structurelle et la mise en lumière d'un certain nombre de vulnérabilités systémiques de l'écosystème artistique et culturel à cette occasion.

Le secteur culturel sortira durement éprouvé de la crise, après des mois de fermeture et de perte de recettes de la plupart des établissements, un certain nombre d'entreprises du secteur privé ne survivront probablement pas. La récession qui se dessine après l'arrêt des aides exceptionnelles risque de laisser partout un tissu économique fortement malmené, réduisant significativement le potentiel de mécénat d'entreprise, en France et ailleurs. Une mobilité internationale durablement réduite affectera la circulation des artistes et des professionnels de la culture.

Dans cette configuration, un axe majeur s'impose, celui qui a trait au potentiel des technologies numériques. Celles-ci, en répondant aux interdits soulevés par la crise, se sont substituées à l'offre en « présentiel », tout en soulignant la puissance des GAFAs, leur capacité à capter et monétiser nos données personnelles, la multiplication des infos et l'opacité de gouvernance et d'administration des systèmes ou la difficulté de la mesure de leur empreinte écologique. Quelle réponse avoir ? Est-ce seulement à l'État, au législateur d'intervenir face à une évolution inévitable ou bien est-il urgent de mettre en œuvre des stratégies de repli, de déconnexion, de désinnovation, comme le suggèrent Alexandre Monnin, Emmanuel Bonnet et Diego Landivar en proposant la « redirection écologique » dans leur essai « Héritage et fermeture » ?

Lors du dernier G20 de novembre 2020, qui s'est tenu en visioconférence, les États ont bien compris que nous étions entrés dans un changement de paradigme économique accéléré par la pandémie, et que la culture devait être prise en compte dans ce nouvel ordre économique

mondial. Pour la première fois dans l'histoire du G20 s'est tenu en marge de celui-ci une rencontre des ministres de la culture autour du thème « L'essor de l'économie culturelle : un nouveau paradigme » pour repenser des politiques publiques, pour forger des sociétés et des économies plus durables. Ainsi Audrey Azoulay souligne-t-elle que « repenser l'avenir de la culture, c'est la considérer comme bien plus qu'un secteur économique. La culture constitue un besoin essentiel, elle sous-tend tous les aspects de nos sociétés. Ce n'est pas un coût, c'est un but. Elle ne doit pas être en marge des efforts de relance, elle doit être au centre de ceux-ci »

Ce qui ouvre la voie à un changement systémique, à une rupture et une prise en compte d'une économie durable dans laquelle la culture et tous les acteurs de ce secteur auront un rôle à jouer.

Les grands enjeux

La présente crise sanitaire invite les acteurs à réinterroger plus fortement le sens et le rythme de développement des activités artistiques et culturelles ainsi que la structuration économique du secteur, au regard de grands enjeux liés au climat et à l'environnement, au développement du numérique, à l'inclusion, à la territorialisation et à l'Europe.

Ces grands enjeux, qui s'interpénètrent, supposent de réfléchir aux moyens pouvant être utilisés pour promouvoir un développement des activités artistiques et culturelles plus soutenable face à l'urgence écologique et répondant davantage aux besoins des populations.

- Climat et environnement

L'augmentation de la température sur la planète, l'accroissement des événements climatiques extrêmes (tempêtes, inondations, sécheresses...) et la modification à terme du trait de côte vont impacter l'habitabilité (accès aux ressources naturelles, transfert de populations, résistance énergétique des habitats...) comme l'a clairement énoncé Michel Lussault, directeur de l'Ecole urbaine de Lyon devant les membres de la seconde session du CHEC.

Le champ culturel en sera nécessairement impacté d'autant que les activités déployées participent à cet élan dans la mesure où elles consomment de l'énergie pour s'alimenter, se chauffer, s'éclairer, se déplacer... Autrement dit, le champ culturel est actuellement

majoritairement dépendant des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), ce qui aggrave la question climatique, participe à la diminution des ressources naturelles et porte atteinte à la biodiversité.

Pour limiter les effets de cette spirale, il conviendrait de :

- Sensibiliser les acteurs culturels ainsi que les publics aux changements de pratiques nécessaires.
- Mieux cerner le niveau de l'empreinte environnementale des activités culturelles face au flou actuel. Aujourd'hui, le secteur manque cruellement d'outils d'évaluation et de référentiels communs à l'ensemble des activités.
- Définir une politique permettant aux acteurs d'identifier à partir de quel moment une activité culturelle est jugée peu soutenable et sur quels outils ils peuvent s'appuyer.
- Réfléchir à des outils d'accompagnement techniques et financiers des acteurs pour réduire l'impact carbone de leurs activités. Il s'agirait de donner un cadre d'appui non obligatoire, incitatif, et prenant en compte les initiatives locales existantes.
- Proposer des outils de régulation de la potentielle euphorie en matière de tourisme et de retour à une consommation culturelle de masse à la sortie de la crise.
- Proposer des solutions adaptées pour les grands événements culturels générateurs de déplacements importants.

• Inclusion

La crise à venir de l'habitabilité liée au changement climatique pourrait engendrer de nouvelles formes de désordres sociaux susceptibles de destabiliser le pays et menacer la paix sociale.

Or la présente crise sanitaire montre le rôle fondamental qui est joué par la culture pour maintenir la cohésion sociale et le sentiment d'unité par-delà les différences des personnes (origine, genre...).

Dans un contexte marqué depuis plusieurs années par une défiance croissante d'une partie de la population à l'égard des institutions, de risque de montée de la violence voire de repli sur soi, la culture doit davantage se situer au coeur des politiques publiques et des solutions pouvant être mises en oeuvre.

Les actions visant les publics les plus vulnérables, notamment les enfants et les jeunes, les personnes âgées, celles en situation de handicap, d'éloignement de l'emploi ou incarcérées etc, doivent être soutenues vigoureusement.

Les droits culturels institués par la loi LCAP du 7 juillet 2016 constituent un outil pour traduire cet élan. Ces derniers demeurent toutefois encore trop abstraits pour qu'ils puissent se généraliser, alors qu'il s'agit de mieux prendre en compte les spécificités des populations et de les associer aux démarches culturelles. En réalité, nombreux sont les projets qui intègrent déjà les droits culturels. Dans un contexte de renouvellement de la démocratie locale et d'appel à la question de la place et du rôle du citoyen dans la construction des politiques publiques, les droits culturels prennent progressivement place dans les territoires.

Mais encore insuffisamment explicités et rendus accessibles, ils peuvent au contraire susciter des incompréhensions, voire nourrir des craintes quant à l'avènement de communautarismes locaux.

- Numérique

La crise sanitaire a permis un essor sans précédent de l'utilisation des outils numériques pour l'accès à la connaissance et aux oeuvres artistiques.

En cela, il est possible d'affirmer que jamais la culture n'a été aussi accessible au plus grand nombre. Le numérique permet en effet d'assurer une meilleure diffusion des œuvres auprès des publics et potentiellement en direction des publics dits éloignés de la culture ou ne pouvant se rendre dans les lieux physiques, participant ainsi à une meilleure inclusion.

Son développement permet également une potentielle meilleure visibilité des œuvres d'artistes peu ou non défendus par les Institutions, ainsi que celles des femmes.

Au regard des enjeux de développement durable, un certain nombre d'acteurs voit dans le numérique une solution pour limiter les déplacements physiques selon l'évolution des pratiques après la crise, et ainsi limiter l'impact carbone.

Or, rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que les diffusions en mode numérique se substitueront à l'expérience physique. Il est probable que celles-ci s'ajouteront aux diffusions physiques comme l'a rapporté le Shiftproject dans son récent rapport sur la culture. Cet organisme

reconnait que l'impact du numérique sur l'environnement est encore mal connu. Il estime cependant que les trois quarts environ des émissions de gaz à effet de serre émis par le numérique concerne l'activité culturelle, soit 1% des émissions au niveau mondial.

En outre, il est observé que les acteurs culturels sont invités à utiliser des formats numériques de plus en plus lourds pour diffuser des programmes en 4K et 8K (réalité virtuelle). Le danger est que ces formats requièrent une consommation énergétique importante et tendent à exiger des réseaux de communication toujours plus puissants, engendrant de nouveaux besoins, de nouvelles saturations de réseaux et des renouvellements de terminaux et d'infrastructures. Cette spirale participe de fait à l'augmentation des déchets liée à l'obsolescence rapide des équipements, à la réduction des ressources naturelles, et *in fine* au réchauffement du climat.

Ainsi, face à l'extraordinaire exposition du champ de la culture permise par les outils numériques, l'enjeu est de prôner un développement du numérique encadré et complémentaire avec l'accès physique aux œuvres.

La tâche s'annonce toutefois d'une grande complexité pour les pouvoirs publics devant la difficile régulation de la diffusion numérique et la délicate négociation avec les GAFAs.

D'autant que la poursuite du développement non régulé de l'offre culturelle numérique présente un certain nombre de risques en termes de :

- fragilisation des structures culturelles physiques et de certains secteurs culturels (spectacle vivant, arts plastiques...) ;
- perte de rémunération des artistes sur Internet sans mécanisme de régulation efficace ;
- surinformation culturelle des publics tendant à placer toute œuvre au même niveau si de puissants outils de médiation ne sont pas déployés.

• Territoires

La montée en puissance du fait territorial dans le développement des politiques culturelles n'est plus à démontrer. La création récente de la Délégation générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle au sein du ministère de la Culture témoigne de cet enjeu.

Pour autant, les collectivités territoriales ont été relativement peu associées aux décisions de l'Etat depuis le début de la crise sanitaire, ou du moins informées en dernière ligne des décisions prises. Or, dans une situation de crise comme celle-ci, les collectivités territoriales ont su montrer leur agilité et leur responsabilité pour y faire face. Le maire en lien avec le préfet du département a été présent pour trouver des solutions aux problèmes nombreux qui ont très vite émergé.

Dès lors se pose la question du niveau de dialogue possible entre l'Etat et les collectivités territoriales dans un champ aussi immense qu'est la culture, d'autant que les acteurs sont multiples et interviennent à des degrés et à des échelles différentes.

Les collectivités territoriales n'ont pas attendu l'Etat pour investir le champ culturel mais attendent de celui-ci de l'écoute, de la considération et de l'accompagnement. Un certain nombre d'entre elles souhaite également disposer d'une latitude plus grande pour expérimenter.

Le ministère de la Culture aurait de son côté tout intérêt à mieux identifier la grande variété des activités culturelles et d'animation, et non nécessairement artistiques, qui sont déployées ou soutenues localement par les collectivités. L'activité culturelle ne se résume pas à ce que l'État labellise, conventionne ou subventionne. Le développement des tiers-lieux en témoigne.

Ceci permettrait de mieux cerner les enjeux communs en termes de développement des politiques culturelles et de proposer des outils de collaboration voire de coordination plus appropriée au regard des enjeux de soutenabilité notamment (efforts de régulation de l'offre locale par exemple).

Une meilleure prise en compte du fait territorial supposerait enfin que l'Etat renforce la présence de ses services déconcentrés pour pouvoir enclencher des dynamiques plus pérennes, et réfléchisse à une meilleure répartition de ses financements entre les territoires et les secteurs culturels.

- La place de l'Europe

Prendre en compte le (nouveau) rôle de l'Europe dans le développement de la culture. C'est aussi dans une logique de sortir de la crise ensemble.

Le pacte vert pour l'Europe va bien au-delà de la réduction des émissions de CO2. Un des points majeurs relevé par la commission : nos bâtiments génèrent 40 % de nos émissions. Ils doivent devenir plus économes, moins coûteux et plus durables.

NextGenerationEU est pensé comme un projet qui n'est pas seulement environnemental ou économique. Il s'agit d'un nouveau projet culturel pour l'Europe. La commission souhaite donner à ce changement systémique sa propre esthétique – pour combiner style et durabilité et déclencher une vague de rénovation européenne et faire de l'Europe un leader de l'économie circulaire.

Pour la commission et sa Présidente, il s'agit ainsi de « façonner le monde dans lequel nous voulons vivre. Un monde servi par une économie qui réduit les émissions, stimule la compétitivité, réduit la précarité énergétique, crée des emplois gratifiants et améliore la qualité de vie. Un monde dans lequel les technologies numériques servent à bâtir une société plus saine et plus verte. »

Renforcer les possibilités de production et de diffusion au niveau européen. L'un des enjeux est donc de faire de la culture un atout de la relance économique européenne à la hauteur de ce qu'elle représente soit plus de 500 milliards d'euros de revenus et 7 millions d'emplois.

Favoriser la mobilité des professionnels de la culture et des œuvres. La crise nous a rappelé l'importance de la mobilité et des opportunités offertes par le marché unique. La libre circulation des arts et des artistes au sein de l'espace européen est une priorité.

II. Le Manifeste pour une culture durable !

Après l'expérience de cette longue crise sanitaire et l'état de sidération qui a d'abord saisi le monde de la culture, des équilibres sont à recomposer. Pour toutes les raisons invoquées plus largement au sein de la société en faveur d'une réflexion profonde sur nos manières d'habiter le monde, le secteur de la culture et ses différentes formes de pratiques artistiques a besoin de repenser son écologie, son éthologie, son économie, son inclusivité et sa représentativité.

Il y aura eu un élan sans précédent de réflexion et d'inventivité pour investir les formes du numérique et la dématérialisation des artefacts ou au contraire pour revendiquer le retour à la vie physique et le droit à l'expérience du réel.

La vie des créateurs et des professionnels de la culture et du patrimoine oscille entre le désir de retrouver au plus tôt leur métier, leur vie et leur public et le sentiment extrêmement profond qu'il ne faut pas ignorer l'impact sur nous-même et nos sociétés d'un événement planétaire contemporain sans précédent et qui nous force à prendre l'urgence écologique et sociétale en considération très sérieusement.

Ne pouvant répondre à toutes les questions qui se posent aujourd'hui à nous et qui demandent à être adaptées à chaque situation, nous avons néanmoins le sentiment qu'il faut affirmer fortement des valeurs et des axes de réflexion pour que le monde de la Culture, des Arts et du Patrimoine puisse entamer sa mue dès aujourd'hui.

La Culture est intrinsèquement résiliente.

1. Pour une culture européenne

Au niveau européen, l'un des enjeux est donc de faire de la culture un pilier de la relance économique. Mais la culture est bien plus qu'une réalité économique, la culture est aussi un atout, un liant et une âme pour une Europe qui doit se repenser, face à la montée des nationalismes et des populismes de tous bords. La culture européenne, à l'incomparable diversité, est un formidable atout. Lors de son discours d'investiture, le 27 novembre devant le Parlement européen, Mme Ursula Von der Leyen, Présidente de la Commission, en a bien résumé l'esprit : « c'est ce qui nous rend uniques. Notre âme, notre culture, notre diversité, notre patrimoine ».

L'UE s'est imposée comme un acteur par les normes qu'elle produit et la façon dont ces normes affectent le comportement des autres acteurs mondiaux. L'union s'est constituée sur des fondements économiques et non sur une coopération culturelle. Mais dans le contexte d'un ordre international devenu plus brutal, dominé par les rapports de force davantage que par la règle de droit, l'influence par la norme ne suffit plus à porter le message de l'Europe ni à promouvoir sa vision et ses intérêts. Mais l'Europe détient tous les atouts, toutes les ressources pour répondre aux nouveaux enjeux de ce monde, un espace politique s'ouvre aujourd'hui pour que l'Europe puisse donner la pleine mesure de son influence.

La politique culturelle ne peut pas être traitée de manière isolée. Au contraire, elle doit être prise en compte dans l'ensemble des politiques de l'Union européenne. La politique régionale, par exemple, finance la préservation du patrimoine local dans le cadre des **fonds structurels**. Les politiques de l'environnement, du tourisme, de la recherche, de l'emploi et de la formation ont également des effets importants sur la culture.

Les actions communautaires émanent soit de programmes explicitement culturels (**Europe Creative**), soit de programmes relatifs au développement régional, à l'éducation et la formation professionnelle (**Erasmus+**), aux nouvelles technologies de l'information (**Horizon Europe**), à la coopération avec les pays tiers, à l'environnement, au tourisme, à la recherche, ou encore aux jumelages.

C'est pourquoi, il est proposé un nouveau **Bauhaus européen** – un espace de co-crédation dans lequel les architectes, les artistes, les étudiants, les ingénieurs, les designers travaillent ensemble pour réaliser cet objectif.

Le programme "Europe créative" pour la période 2021-2027 passe à 2,2 milliards d'euros, soit une augmentation du budget de 36% destiné à soutenir un secteur particulièrement mis à mal par la pandémie de Covid-19 et les fermetures des cinémas, salles de spectacles et lieux d'exposition. « Europe créative » encouragera ainsi la musique et la traduction littéraire, les artistes féminines, ainsi que l'inclusion des publics handicapés et socialement marginalisés.

"Dans l'UE, plus de 8 millions de personnes travaillent dans le secteur culturel. La culture ne connaît ni frontières, ni nationalités", rappelait la commissaire européenne Mariya Gabriel le 26 mai 2021, soulignant ainsi l'importance de ce secteur. Mais si les eurodéputés ont octroyé une enveloppe d'un montant historique - près de 2,44 milliards d'euros pour les sept prochaines années, soit un milliard de plus que l'exercice précédent - celle-ci ne représente que 0,2 % du budget de l'UE.

Il est donc nécessaire de poursuivre le travail de plaidoyer en faveur d'une Europe de la culture. La présidence française de l'UE (PFUE) de janvier à juin 2022 peut être aussi un atout pour élargir le cadre de l'action de l'Europe en matière de culture.

2. Pour une culture locale et internationale

La notion de territoire, d'ancrage local, est primordiale et elle est privilégiée par les collectivités territoriales qui veulent percevoir les effets de leurs actions sur leurs propres territoires. Cela reste particulièrement vrai aujourd'hui dans les approches mises en œuvre pour répondre à la crise. La construction d'un territoire commun passe par le partage d'une identité, d'une culture entre acteurs. Edouard Glissant nous le rappelle et dit : « Agis en ton lieu. Pense avec le monde ».

Cependant au-delà de cette délimitation de l'espace géographique, la culture est mondialisée et certains acteurs locaux peuvent être davantage intéressés par des enjeux internationaux.

D'autres acteurs s'orienteront en priorité vers l'espace local en fonction de leurs besoins, ressources et compétences. La crise rappelle l'interdépendance de ces divers groupes et la nécessité de prendre aussi en compte ces tensions possibles au sein d'un espace commun. C'est un espace dynamique dans lequel il est souhaitable que les différents acteurs puissent maîtriser à la fois l'échelon international (via les sources de financement par exemple ou le respect de normes et calendriers internationaux) et le niveau local. Certains acteurs seront peut-être davantage intéressés par les enjeux de visibilité internationale d'autres s'orienteront vers l'espace régional. **La nouvelle géographie de la culture** (mais aussi de l'économie dans son ensemble) mêle le global et le local. La force du « terroir » et au-delà de cette notion plus souvent appliquée aux produits de consommation, la force de la spécificité de la création et de son unicité en font un atout à l'international. Les acteurs du territoire sont alors confrontés à la recherche d'un équilibre entre le local - le territoire - et le global - les relations internationales, la diffusion des œuvres et des artistes.

Plus que jamais dans un contexte qui nous confronte aux mutations de nos sociétés contemporaines, l'approfondissement démocratique comme une réflexion sur l'organisation de nos politiques publiques appelle à une évolution vers plus de solidarités et de coopérations. Cette évolution vers de nouveaux territoires symboliques se fonde sur « une géographie du sensible » qui prend plus en compte la vie et les nouvelles mobilités de nos concitoyens.

- Le ministère de la Culture doit se montrer moins normatif et se situer davantage dans une logique d'impulsion et d'accompagnement des actions qu'il souhaite développer dans les territoires. Ce changement de paradigme doit permettre d'instaurer une plus grande confiance entre les acteurs. Ceci suppose un renforcement des moyens d'actions humains et financiers des DRAC afin de pouvoir répondre aux besoins des collectivités et des acteurs en termes de dialogue, d'information, de co-construction de projets et d'ingénierie.
- C'est enfin renforcer la décentralisation culturelle pour donner plus de libertés données aux initiatives des collectivités territoriales en lien avec l'Etat.
- Faire confiance aux territoires, c'est adapter les modalités de soutien dans une logique moins verticale, c'est déconcentrer tous les crédits d'intervention pour laisser plus de latitude aux services déconcentrés de l'Etat afin de valoriser les projets locaux. C'est finalement territorialiser encore plus les modes d'intervention. Permettre aux DRAC de disposer d'une enveloppe non « préaffectée » destinée à accompagner en lien avec les

collectivités territoriales de nouveaux projets serait de nature à dynamiser les relations entre les acteurs publics.

Cela permettrait d'aller vers une plus grande efficacité de l'action publique par une coopération plus forte des collectivités publiques entre elles et dans une relation de dialogue, de confiance avec l'État.

Tout ceci suppose **l'établissement d'une concertation et d'une reconnaissance plus forte** par l'État de la très grande diversité des réalités territoriales en matière de construction des politiques culturelles.

Approfondir la question de la gouvernance entre les acteurs culturels que sont l'État, les collectivités et les professionnels. Le Conseil local des territoires pour la culture (CLTC), déclinaison à l'échelle régionale du Conseil national des territoires pour la culture (CNTC), permet de nouer un dialogue apprécié dans le contexte de l'urgence depuis le début de la crise covid. Mais l'illusion ne doit pas être trompeuse. Ce dialogue ne sera opérationnel et porteur de projets et d'ambitions que s'il est soutenu dans le temps (exemple malheureux des CTAP culture...). D'autant que l'échelle régionale de cette concertation permettra difficilement de développer des approches fines sur les enjeux culturels, sans une ingénierie soutenue. Elle devrait plutôt concerner le rôle des équipements d'envergure, le tissage des réseaux voire le repérage de zones blanches. Aujourd'hui entre les CTC, les Coreps, les CTAP ..., nombreuses sont les instances d'échange mais rares sont les coopérations véritables qui permettent d'aller vers un projet territorial commun et partagé.

Il nous faut tendre vers la réconciliation des politiques culturelles et des politiques territoriales dans un objectif de démocratie territoriale – partage de diagnostics, croisement de critères d'interventions- pour une meilleure répartition de l'intervention publique et un souci d'équité territoriale partagé.

L'utilisation du **nouvel Atlas de la Culture** pourrait permettre de mieux connaître la réalité de l'organisation de la culture dans les territoires et servir d'une aide à la décision et au déploiement de nouvelles stratégies.

Il nous faut également mieux prendre en compte la ruralité et ses spécificités. Les politiques culturelles nationales étant davantage perçues par les élus ruraux comme adaptées aux villes aux moyens plus développés et plus à même de répondre aux cahiers des charges exigeants

des structures labellisées. Le développement des appels à projets comme mode de financement majoritaire pénalise plus fortement les petites collectivités qui ont moins d'ingénierie et de ressources humaines qualifiées disponibles en interne.

Alors que les territoires ruraux peuvent au contraire se montrer plus agiles pour maintenir des activités culturelles dans un contexte de crise, compte tenu de la taille des manifestations, d'une plus grande souplesse d'organisation et de la réduction du nombre d'intermédiaires, la problématique de l'ingénierie dans les petites communes et intercommunalités est centrale. Celles-ci peuvent éprouver des difficultés pour participer aux projets de développement culturel proposés par les DRAC, faute de moyens humains et techniques suffisants. Ces dernières doivent prêter une attention plus forte sur ce point et proposer des modalités d'accompagnement plus efficaces pour ces collectivités.

L'intercommunalité est souvent vue par l'Etat comme une promesse de mutualisation des moyens et de développement de projets plus adaptés aux territoires. Or, force est de constater que le développement de l'intercommunalité dans le domaine culturel est parcellaire et contrasté selon les territoires, en fonction des consensus politiques possibles entre les communes membres. Elle ne peut donc constituer une solution unique pour pallier les difficultés de l'Etat en termes d'accompagnement des territoires.

Enfin, la prise en compte de la dimension locale d'un projet culturel n'est pas contradictoire avec l'ambition collective de lui adjoindre une dimension internationale. L'ambition de son inscription dans le temps long reste le fil rouge des évolutions à venir :

- **Donner un écho international** par une diffusion numérique intelligente et respectueuse, qui doit être définie - aux projets et pratiques culturels locaux afin de mieux révéler leur universalisme. La visibilité passe également par l'inclusion de petits et moyens projets locaux à fort impact sociétal au sein de grands projets internationaux. Par exemple, les expositions internationales itinérantes dont les projets de médiation sont reconstruits avec des partenariats locaux, permettent une diffusion aux différents publics présents. La notoriété des propositions se développe aussi par une collaboration internationale au sein même des projets, ce qui permet leur ancrage dans des différents espaces continentaux. Cette co-construction est notamment à développer dans **l'axe Nord-Sud** afin de mieux inclure les continents de l'hémisphère Sud et l'ensemble des populations qu'il abrite.

- Ne pas uniquement penser l'international dans une logique de diffusion et donc une logique marchande mais privilégier le transfert de compétences dans le cadre de ces projets. Ainsi il faut prévoir dans le temps plus long d'une diffusion écologique, un temps pour la formation des acteurs culturels ou des publics locaux. Ce transfert permet à terme une meilleure autonomie et le développement de compétences au sein des territoires et continents parcourus par le projet - comme les masterclass pré ou post événement.
- Améliorer **l'équilibre entre la création et la diffusion des œuvres** dans les territoires et prolonger la durée des expositions, prévoir un nombre minimal de représentations pour le spectacle vivant, développer l'offre de « répertoire », développer de nouvelles modalités de rencontres avec les populations.
- Accompagner les nouvelles pratiques culturelles liées au numérique (culture expérientielle par exemple) en permettant la diffusion et l'enseignement de ces pratiques à tous les publics afin de réduire la fracture numérique encore importante en France.

3. Pour le lancement d'une véritable politique culturelle écologique par le ministère de la Culture

Infuser la culture et l'écologie revient à intégrer le réflexe écologique dans les politiques culturelles et réciproquement insérer la culture comme l'une des dimensions essentielles des transformations en cours et dans les débats qui en découlent. Il est, par exemple, regrettable que le mot "culture" n'ait jamais été cité dans les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Le ministère de la Culture doit être exemplaire et inscrire l'écologie et la responsabilité sociétale comme **instance de gouvernance transverse**. Cette inscription permettrait de sortir du fonctionnement en silo et de guider les institutions culturelles dans cette nouvelle voie.

On observe que le ministère de la Culture n'est pas en mesure aujourd'hui d'impulser une véritable dynamique dans ce domaine, avec l'attribution d'un seul poste au niveau central. Or

l'enjeu de promouvoir une politique culturelle prenant en compte l'impact des activités sur les plans énergétique et environnemental doit devenir une priorité à part entière.

Si de multiples initiatives existent localement, celles-ci demeurent disparates et peu visibles aujourd'hui. Il importe que le ministère de la Culture et ses services déconcentrés se saisissent pleinement de cet enjeu pour donner un cap en sensibilisant l'ensemble des acteurs et en assurant une coordination de leurs actions, dans le respect des compétences de chacun.

Dans un premier temps, il nous semblerait important que le ministère et ses services déconcentrés lancent une concertation avec les différents acteurs culturels, dans le cadre par exemple d'**Etats généraux de l'urgence écologique sur le plan culturel**. Ceci permettrait de **co-construire** une méthode de travail en vue de proposer des outils adaptés aux différents secteurs. De même, il conviendrait d'établir une cartographie des territoires les plus exposés à terme au changement climatique, afin d'engager une discussion avec les acteurs concernés et d'esquisser un plan d'actions.

Cela implique une définition d'une politique écologique du ministère de la Culture, nécessitant plus de moyens en son sein, en lien avec ceux de la Transition écologique et de l'Intérieur notamment. L'objectif est de donner un signal fort aux acteurs culturels : que signifie l'éco-responsabilité ? Cette nouvelle donne devrait permettre à l'État de redonner un souffle politique sur le sens de la culture et l'importance qu'elle revêt.

Plusieurs mesures pourraient être proposées :

→ **Elaboration d'outils spécifiques sectoriels** et transverses permettant de mesurer concrètement l'impact écologique et environnemental des activités culturelles sur la base d'un référentiel commun, adapté à chaque secteur.

→ Elaboration de guides précisant les leviers auxquels peuvent se référer les acteurs culturels pour réduire l'empreinte écologique, en précisant ce qui est recommandé ou déconseillé en termes de pratiques.

→ Reprendre les propositions majeures du Shiftproject qui peuvent être actionnées à court ou moyen terme comme promouvoir une alimentation locale voire bio selon les possibilités d'approvisionnement, le soutien des ressourceries, la recherche d'une diffusion plus coordonnée

à l'échelle territoriale des oeuvres et des artistes (problème des clauses d'exclusivité), la réduction des jauges, le [travail sur les reports modaux dans le domaine de l'énergie et des transports](#).

→ Définir **une politique de reconnaissance des efforts fournis** par les acteurs culturels et les intégrer dans les cahiers des charges pour les structures conventionnées et labellisées ou les événements soutenus (festivals...), ou à travers de nouveaux outils pour les autres équipements ou événements (certifications, labels, chartes, aides financières pour la réalisation de bilans carbone et la rénovation thermique des bâtiments...). L'objectif à moyen terme pourrait être de conditionner les aides publiques à la nécessité de respecter les normes écologiques validées par secteur d'activités. Il conviendrait de rendre obligatoire le bilan carbone et le RSE dans les rapports annuels de toutes les entreprises culturelles.

→ En transformant la culture en un objet de consommation, celui qui regarde, écoute, profite des œuvres d'art fini par oublier qu'il est une partie prenante de cette création artistique. Il oublie que son appréciation à un coût qui grève l'empreinte carbone du projet lui-même. En remettant le visiteur en tant qu'acteur de cette création, il apprend à **devenir un acteur responsable**. Il peut alors agir et contribuer à diminuer l'impact tout en se cultivant.

Pour cela, il faudrait obliger le décompte des dépenses énergivores des projets culturels et diffuser ouvertement cette information afin que le visiteur assume son rôle de partie prenante responsable. En parallèle du décompte de l'empreinte des projets culturels, la diffusion du décompte de l'utilisation des recettes serait utile aux publics afin qu'ils choisissent leurs visites en conscience. Le détail de ces revenus – comme il existe dans certains collectives agricoles – permet de mieux comprendre la répartition des revenus entre les différents acteurs (producteurs/diffuseurs/consommables/réutilisation/artistes/droits...).

→ Mettre en place une campagne nationale de sensibilisation des publics sur les changements progressifs des pratiques, et inciter les acteurs culturels à accompagner ce processus. La bonne compréhension des publics aux changements nécessaires est primordiale.

→ Intégrer la **formation initiale et continue à la responsabilité sociale et environnementale** et aux enjeux climatiques, notamment dans les fonctions culturelles les plus énergivores dans un premier temps : spectacle vivant, productions audiovisuelles et musées.

→ Réformer de manière forte et rapide l'enseignement supérieur artistique pour intégrer la soutenabilité des pratiques professionnelles. Cet enseignement doit être transversal afin de mieux armer la génération future des créateurs et créatrices face aux grands défis sociétaux et écologiques. Cette réforme demandée par les étudiants et étudiantes actuelles et déjà timidement mise en place dans les écoles d'architecture devrait être étendue à toutes les écoles et toutes les pratiques artistiques. Il nous faut faire plus, mieux et plus systématique, en intégrant et en adaptant à nos secteurs les apports des scientifiques et activistes de la transition écologique et sociale. Il est urgent que nos établissements se transforment, tant du point de vue de leur organisation, pour être plus démocratiques, paritaires, inclusifs, ancrés dans leurs territoires et ouverts sur le monde extra-européen, que du point de vue de leurs contenus d'enseignements. Il est important pour les étudiants et les étudiantes de pouvoir prendre leur destin en main : les enseignements pratiques et techniques, les logiciels libres, l'économie circulaire, la récupération et le recyclage, le recours aux ressources de proximité sont des outils d'émancipation importants pour affronter une situation de crise aujourd'hui et pour se projeter dans un avenir plus durable.

4. Pour une culture sociale et solidaire

Affirmer la dimension sociale comme essentielle à la mise en oeuvre d'une écologie culturelle

La culture se doit d'être un écosystème éthique en matière de justice sociale, de respect de la diversité et d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le ministère de la Culture doit être garant de l'exemplarité de ses opérateurs et des différentes structures associatives et locales qu'il labellise. Les collectivités territoriales doivent être de la même façon des moteurs et des partenaires pour la politique sociale et salariale des établissements sous leur tutelle. Une harmonisation des pratiques entre l'Etat et les différentes collectivités territoriales serait bienvenue ou a minima une réflexion commune en fonction des statuts, emplois et profils spécifiques propres aux établissements artistiques et culturels. Cette question intègre aussi les questions de nominations, de gouvernance, de durée de mandat, de coopération entre les divers acteurs publics.

Quelques propositions :

→ Intégration de la société civile et du bénévolat dans le fonctionnement des institutions culturelles à une juste place, en reconnaissant leur importance, sans entrer en concurrence avec les professionnels.

→ Repenser **l'équilibre économique et social des structures** en incluant correctement le coût du travail. Le risque, en situation économique tendue, étant pour toutes les structures culturelles d'avoir un recours abusif aux stagiaires, aux vacataires et à l'auto-entrepreneuriat systématique ce qui tend à fragiliser un secteur déjà précarisé par les nombreuses crises.

La question du **statut et de la rémunération des artistes-auteurs** comme des autres travailleurs et travailleuses indépendantes du secteur (montage, médiation, communication, graphisme, etc.) est un enjeu crucial dans la réforme de l'écosystème artistique et culturel envisagé comme un monde du travail où des règles collectives doivent être négociées par les partenaires sociaux et appliquées par tous les acteurs publics et privés. Penser et appliquer une éthique de fonctionnement institutionnelle aura une incidence forte sur la lutte contre les discriminations, les abus et les violences systémiques ordinaires qui gangrènent malheureusement un monde artistique et culturel paupérisé. Malgré la difficulté à fédérer les artistes, il faut encourager les initiatives de structuration collective qui se sont multipliées ces dernières années (voir les collectifs Economie solidaire de l'art, Travailleur.euses de l'art, La Buse, etc.) pour défendre des conditions de travail et de rémunérations dignes et honnêtes. Les institutions culturelles se doivent de respecter obligatoirement le droit d'auteur, de payer le travail de conception, de monstration et de se poser systématiquement la question non seulement de la valeur de la création artistique, mais aussi de la juste rémunération des créateurs et des auteurs tout au long du processus de création, ainsi que des modes de rémunérations adéquats à mettre en place pour l'ensemble des prestataires, des travailleurs et travailleuses indépendantes ou salariées du secteur artistique et culturel.

→ Préciser les règles de gouvernance internes et externes. Encourager quand cela est possible les **co-directions** ou les directions collégiales en fonction des projets et des établissements. Création sur le modèle du DPO pour la RGPD d'une personne en charge du suivi de la politique

de diversité et d'égalité au sein d'une structure. Les référents égalité et diversité sont déjà en place dans les établissements d'enseignement supérieur culture, leur présence pourrait être étendue à tous les établissements artistiques et culturels. Il serait bien de pouvoir les faire travailler en réseau avec une animation assurée à la fois par le ministère de la Culture, les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales

→ Soutien en faveur du bénévolat : dans le cadre de la relance de l'activité culturelle et des animations festives, un certain nombre de collectivités constate une baisse de la mobilisation des bénévoles, ce qui peut freiner la reprise durable de cette activité en particulier dans le monde rural. Or, le bénévolat permet l'exercice de la citoyenneté active et assure gratuitement une activité d'intérêt général, sous réserve de la recherche d'un équilibre avec l'intervention des artistes. Sa reconnaissance et valorisation est indispensable aux côtés et en lien avec les professionnels.

→ Reconnaissance par le ministère de la Culture des activités relevant de l'animation festive organisée dans de nombreuses petites communes assurant un lien social important par une aide à la structuration du secteur associatif culturel

→ Prendre en compte **le développement des Tiers-Lieux**, les accompagner et valoriser les nouvelles modalités de création, de production et de diffusion artistique et culturelle en lien avec leur environnement. Encourager des quartiers artistiques en conventionnement avec les DRAC pour insérer la dimension culturelle dans la transformation des territoires.

Ces espaces au croisement d'initiatives citoyennes et de projets d'aménagement sont aujourd'hui en développement. Ces démarches sont nées, il y a une vingtaine d'années. Peu reconnus à l'époque, ces nouveaux territoires de l'art – appellation introduite dans le rapport L'extrait de 2001- sont désignés comme friches, laboratoires, fabriques. Ils ont en commun sur le fond de repenser notre rapport à l'art et sur la forme de le fonder sur l'expérimentation.

Dans le contexte actuel d'affirmation citoyenne et de promotion des droits culturels, ces démarches transversales permettent surtout de lier des projets d'aménagement territoriaux à des expériences artistiques indépendantes fondées sur la recherche de plus de solidarités et de communs. Ils puisent leurs modèles dans l'économie sociale et solidaire et vont jusqu'à innover dans les questions de gouvernance partagée, de coopérations inter-sectorielles et de processus d'affirmation citoyenne.

Il est encore étonnant, après toutes ces années, que ces nouveaux lieux artistiques et culturels soient si peu reconnus et soutenus par le ministère de la culture et qu'ils aient plus l'attention du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Alors même qu'ils posent la question de la place de la culture dans notre société, ils facilitent par le croisement de leurs enjeux (culturels, citoyens, territoriaux et économiques) l'accélération des transitions écologiques de demain.

5. Pour une culture plus juste économiquement

Améliorer la situation économique de la culture est certainement un des enjeux importants de ces prochaines décennies afin de permettre sa pérennité. Celle-ci peut se réaliser par diverses mesures que nous allons tenter d'énoncer ci-dessous ainsi que par la création et le développement d'outils que nous présenterons en deuxième partie de ce paragraphe.

Tout d'abord il nous semble important de **mieux répartir les financements de l'État et des collectivités (Régions, Départements, Intercommunalités et Communes) en direction des territoires**. Une étude du Deps de 2018 montrait que les dépenses culturelles du ministère de la culture étaient près de dix fois supérieures dans la région Ile-de-France, de par sa concentration en opérateurs nationaux, par rapport à la moyenne nationale (202 € par habitant en 2016, contre 21,5 € en moyenne pour les autres régions).

Il s'agit sur l'ensemble du territoire, d'une part, d'améliorer ou de corriger les financements de la culture qui sont orientés encore de manière trop importante et trop souvent vers les métropoles et les villes au détriment des territoires ruraux ou périphériques. Cette inégalité ne pouvant à notre sens qu'être accompagnée, supervisée voir corrigée par l'Etat lui-même. D'autre part, une meilleure prise en compte des tiers lieux et de manière générale de lieux non institutionnels paraît nécessaire tant leur financement reste congru et tant les "habitudes " de financement en direction des lieux institutionnels restent difficiles à changer.

De la même manière, une **fiscalité plus adaptée à la Culture** doit être mise en place. De nombreuses exceptions en matière culturelle existent déjà (TVA minorée, exonération d'impôt, étalement de l'impôt...), ou des modifications sont déjà en cours (hausse du mécénat pour les

TPE-PME, réduction pour les trop importants donateurs), mais il nous paraîtrait important de continuer ce travail et peut-être de l'affiner afin de permettre par la fiscalité une incitation supplémentaire à la création et à son développement tout en évitant les effets d'aubaine.

Le tourisme en France est une ressource importante pour notre pays ainsi que pour les communes, et les touristes se déplacent essentiellement pour visiter des lieux culturels, patrimoniaux ou de création. Ne serait-il pas possible de **dédier tout ou partie de la taxe de séjour, en augmentant à la marge son montant, aux dépenses « Culture »** afin de générer des ressources nouvelles à l'entretien de notre patrimoine ou à la création d'œuvres ?

Le dispositif du 1% artistique, qui s'applique à l'Etat, à des établissements publics et aux collectivités territoriales dans le cadre des compétences transférées par les lois de décentralisation de 1982/83, a constitué un formidable élan en faveur des plasticiens. Celui-ci pourrait toutefois être rendu obligatoire voire étendu au secteur du BTP pour les opérations d'aménagement en particulier, dans le cadre d'un nouveau dispositif 1% béton, dont les modalités resteraient à définir. Ce dispositif permettrait de dégager de nouvelles ressources pour les artistes et en particulier les plasticiens. Le format du 1% pourrait être revu afin de faciliter son caractère obligatoire : la dépense pourrait être répartie sur plusieurs projets et plusieurs années.

Les plateformes occupent aujourd'hui une position centrale en matière de diffusion musicale et cinématographique. Il paraît donc nécessaire d'améliorer le contrôle de celles-ci et de veiller à une amélioration de leur **redistribution en direction des artistes et de manière générale de la création.**

La préservation des dispositifs du droit d'auteur (pour les auteurs) et du droit voisin (artistes-interprètes, producteurs...) représente un enjeu considérable dans le contexte devenu plus instable de la numérisation et de la globalisation des échanges. L'adoption de la directive européenne du 17 avril 2019 représente un succès indéniable pour la défense de ces droits.

Toutefois, les nombreux dispositifs de collecte et de reversement de ces droits continuent de souffrir d'une mauvaise lisibilité pour les diffuseurs locaux appelés à verser de tels droits, en raison notamment de leur nombre et de la grande complexité des opérations de calcul des droits. Une meilleure lisibilité des modalités de calcul, de collecte et de reversement des droits

permettrait sans doute une meilleure acceptabilité de la part des diffuseurs et pourrait faciliter les difficultés de déclaration.

Par ailleurs, la réduction progressive de la liberté fiscale octroyée par l'Etat aux collectivités territoriales constitue une préoccupation importante.

Après la suppression de la taxe professionnelle décidée en 1999, de nouvelles mesures ont été annoncées par l'actuel Gouvernement, en particulier l'extinction de la taxe d'habitation d'ici 2023, la suppression de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels ou encore la nationalisation de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Ces suppressions ou réductions sont remplacées par des dotations d'Etat bien moins dynamiques puisqu'elles se réfèrent à des bases fiscales gelées.

Cette situation préoccupe fortement les collectivités territoriales, qui voient ainsi depuis plusieurs années leur liberté fiscale, pendant de la décentralisation, se réduire comme peau de chagrin. Ce changement de paradigme, qui s'accompagne d'une baisse depuis plusieurs années des dotations de l'Etat pour un nombre important de collectivités, pourrait à terme avoir des conséquences néfastes sur les budgets que celles-ci allouent à la culture, qui demeure une compétence facultative. Les années 2022 et 2023 s'annoncent déjà complexes pour ces collectivités territoriales qui continueront à être très sollicitées par l'ensemble des acteurs locaux, et pas seulement culturels, pour gérer les effets de la crise économique et sociale générée ou renforcée par l'épidémie de Covid-19. Il est à craindre que des élus soient obligés d'effectuer des arbitrages difficiles.

Cette situation alarme tout particulièrement les professionnels du champ culturel qui craignent que la culture devienne plus fortement une variable d'ajustement budgétaire. Le ministère de la Culture doit davantage prendre conscience de la **problématique des marges de manœuvre financières octroyées par l'Etat aux collectivités territoriales**. Celui-ci peut difficilement continuer à demander toujours plus d'actions génératrices de dépenses aux collectivités tout en leur demandant de faire des économies et en réduisant en parallèle leur liberté fiscale.

Face à cette situation d'effet de ciseau, les collectivités territoriales ont le sentiment de vivre une forme de recentralisation et de devenir progressivement des exécutants de l'Etat pour la mise en œuvre d'actions décidées par celui-ci, avec potentiellement à la clé une réduction de leur

capacité d'initiative propre. La pleine participation des collectivités à la relance requiert au contraire une confiance de l'Etat, supposant de leur redonner une capacité d'agir conformément aux principes de la décentralisation.

Enfin, il importe de soutenir **le développement d'outils de gestion financière et d'information économiques et sociétaux mieux adaptés au secteur.**

La crise a dévoilé des failles dans la digitalisation de certains secteurs. Pourquoi demeurer en marge de ces avancées, déjà prégnantes ces dix dernières années, alors que, par exemple, en matière de gestion les systèmes comptables ont fortement progressé, se sont largement améliorés en proposant notamment une automatisation et une numérisation de plus en plus importante ? Ils apportent la capacité de vision qui manque souvent aux porteurs de projet grâce à la production d'information financière quasi instantanée et à moindre coût.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans la majeure partie des structures culturelles de moyenne et grande taille quant à la mise en place de ces outils ?

Face à cette méconnaissance, l'accent devrait être porté sur la valeur-ajoutée réelle de ces outils qui permettent de dégager des marges supplémentaires de financement pour la création. Ainsi un accompagnement devrait rapidement s'organiser pour valoriser :

▪ **Le déploiement d'outils de contrôle de gestion pour une meilleure vision stratégique.**

Indépendamment de ces aspects de production d'informations financières, la question se pose de "comment ces données sont-elles utilisées ?" Ou encore, existe-t-il un contrôle de gestion renforcé ? Une évaluation des plans stratégiques ?

▪ **L'adéquation entre outils de communication et modes d'appropriation des publics :**

dans les structures culturelles, quelle est la part entre communication papier versus outils numériques ? Ou comment une approche complémentaire entre le papier et l'outil numérique peut-elle être source d'innovation et d'attractivité ?

▪ Il paraît également important de mettre en place dans l'ensemble des documents financiers produits par les structures culturelles des **annexes comprenant des informations relatives à la RSE**. Des travaux réalisés depuis plusieurs années par les professions du chiffre (expert-comptables, commissaires aux comptes) élaborent de tels modèles et de nombreux groupes financiers et sociétés cotées au CAC 40 en publient déjà. En adaptant ces documents au

secteur culturel et en fonction des tailles des entités, ces informations permettraient d'établir une vision précise de l'engagement de celles-ci dans ce domaine et de manière plus précise en matière écologique (bilan carbone).

- Enfin, dans la même logique que la RSE vue précédemment, il semble également nécessaire dans le secteur culturel de réfléchir à une **évolution de la gouvernance des structures**, via la mise en place de structures juridiques associant (SCIC, SCOP) plus les salariés et les faisant participer aux objectifs et aux résultats.

6. Pour une politique culturelle du temps long

La vie politique, rythmée par les échéances électorales, fonctionne sur le court terme. Or une politique culturelle doit s'inscrire dans un temps long. De nombreux projets culturels nécessitent des années avant de voir le jour. L'accompagnement des plus jeunes vers la diversité culturelle se fait tout au long d'années de scolarité. Du côté de la création, la diffusion semble de plus en plus courte avec une concurrence effrénée des spectacles, films, livres, des nouvelles offres des plateformes de streaming et de vidéos à la demande qui en chassent rapidement d'autres avec des conséquences écologiques non négligeables.

Plusieurs mesures sont proposées :

→ **Affirmer le rôle de la culture comme réponse aux crises.** Dans un monde incertain et complexe, la culture joue un rôle primordial de lien entre les individus. Elle est, à la fois, source de réconfort et de stabilité tout en permettant une meilleure compréhension des enjeux de nos sociétés. La culture nous fait prendre du recul, fait passer des messages, mobilise et engage les citoyens, génère de l'empathie et invite à découvrir le monde...

→ **Développer l'Éducation artistique et culturelle tout au long de la scolarité** et de la vie pour « former » les spectateurs/visiteurs/pratiquants de demain.

De multiples plans EAC ont été initiés depuis de nombreuses années par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. Force est de constater que si ces plans ont permis de

toucher un plus grand nombre d'élèves, des marges de progrès demeurent toutefois fortes. S'agit-il d'un problème de formation des enseignants ou de priorisation des enjeux dans le domaine de l'enseignement, dans un contexte de diversification (éducation à l'alimentation, à l'environnement, à la citoyenneté, à la sécurité routière...) ? Pourtant, il est primordial que chaque élève puisse bénéficier des trois piliers de l'EAC que sont la rencontre, la pratique et la connaissance, au cours d'un cycle scolaire, en lien avec ce qui sera offert à tous les jeunes à partir de 14 ans avec le Pass Culture. Ce travail mené en amont permettant ainsi de valoriser l'offre culturelle, en lien avec les jeunes ambassadeurs du Pass Culture.

De leur côté, les collectivités territoriales ne ménagent pas leurs efforts pour mobiliser des intervenants extérieurs afin d'accompagner les enseignants durant les heures scolaires, et proposer des activités périscolaires complémentaires. Mais leur investissement dépend des moyens financiers et humains disponibles, d'où nécessairement des disparités territoriales.

Des solutions d'accompagnement pourraient être imaginées en lien avec le Haut conseil de l'EAC qui a déjà initié le label 100% EAC, qui demeure cependant mal connu à ce jour. La priorisation sur les heures d'enseignement paraît fondamentale afin de pouvoir toucher l'ensemble des élèves et en particulier les plus en difficulté qui ne fréquentent pas nécessairement les activités périscolaires facultatives, en dépit des mesures incitatives adoptées par les collectivités. Concernant le lycée, il pourrait être proposé d'inscrire l'histoire de l'art comme matière d'enseignement obligatoire.

→ **Instaurer des fonds de solidarité et/ou d'obligations d'un fonds de roulement** suffisant pour « surmonter » des crises. Le principal enjeu pour les acteurs privés de la culture lors d'une crise est de pouvoir résister à la perte de revenu le temps que l'activité reprenne normalement. Si les pouvoirs publics ont un rôle certain, d'autres solutions devraient être développées autour de deux axes : instaurer des fonds de solidarité (sectorielle ou territoriale) abondés en temps "normal" dans lesquels puiser en cas de difficulté et rendre obligatoire la présence d'un fonds de roulement minimal équivalent à un temps donné d'activité sur au minimum une année.

→ Assumer que la diffusion peut se faire sur le temps long et permettre les tournées d'expositions ou de spectacles sur de longs mois. **Des recommandations de diffusion** large pourraient être préconisées à un grand nombre de productions : le temps minimal de présentation d'une exposition pourrait être allongé (dans le respect des règles de conservation des œuvres), les itinérances se généraliseraient, le spectacle vivant s'engageait sur un nombre

minimal de représentations. Les théâtres et opéras devraient mettre à leur programme plus de spectacles de “catalogue”...

→ Favoriser, enfin, le réinvestissement de la France dans l'industrie culturelle en vue de limiter l'impact carbone et créer de nouveaux emplois. Le rapport du Shiftproject a mis l'accent sur l'industrie du livre qui est la première industrie culturelle avec 20% des emplois du secteur, et dont la production – fabrication du papier et impression - est fortement délocalisée.

7. Pour une plus grande coopération entre public et privé et un meilleur accompagnement des « petites » structures culturelles

Les jeunes créateurs et les petites structures culturelles peinent à trouver leur place dans une économie culturelle où les “places” deviennent de plus en plus difficiles à acquérir et où le “**coût d'entrée**” en matière de temps et d'énergie pèse lourd. Il nous paraît donc important de réfléchir à l'amélioration de cette émergence et à la facilitation de cette entrée. Ces jeunes créateurs et ces jeunes structures représentant les atouts et les fers de lance de la création de demain. Pour ce faire, diverses mesures peuvent être prises.

→ Soutenir financièrement, en aidant les créateurs et producteurs avec **des dispositifs de suivi plus adaptés**, en menant également une logique de repérage de « talents » et dans une volonté d'accompagnement et de formation. Ce dans un objectif d'autonomie des créateurs. Par exemple, on peut faire le constat d'un manque cruel de connaissances en gestion qui ne permet pas aux porteurs de projet de pérenniser leur projet. Ceux-ci sont trop souvent abandonnés après avoir reçu leur financement et ce manque de suivi génère des échecs et des frustrations à très court terme.

→ Favoriser un portage, notamment en matière de financement en associant de manière plus proche des opérateurs privés (banque, organisme de cautionnement ou de mutualisation, professionnels du chiffre...) pour se rapprocher d'une **logique assumée de « business angel »** quant à l'analyse des dossiers et projets culturels. Développer les réseaux de professionnels

« amis de la culture » qui seraient prêts à être sollicités pour accompagner, soutenir, financer des projets culturels.

→ **Favoriser la création des pôles de compétitivité culturelles** sur le modèle de ceux déjà éprouvés et qui fonctionnent, notamment en matière de politiques de développement industriel (mobilité, biotechnologies, e-santé...) car, force est de constater pour le moment que ces acteurs n'ont pas tissé de liens avec le monde culturel. Des incubateurs de projets culturels commencent déjà à apparaître dans certaines régions, il serait nécessaire de les multiplier.

→ **Repenser le travail en réseau.** Pour le moment la mise en place de friches ou de tiers lieux tend à bénéficier davantage à la revitalisation d'un patrimoine délaissé qu'à une professionnalisation de services.

→ Renforcer considérablement l'**accompagnement des "nouveaux entrants"** par la mise en place d'**interlocuteurs identifiés au sein des administrations** (DRAC en particulier).

L'organisation de l'administration, la complexité des montages des dossiers, la force de l'habitude entraînent, en effet, une concentration des subventions et un manque de renouvellement des projets obtenant des subventions publiques. Leur rôle consisterait à aider ces acteurs à obtenir des financements publics en les orientant vers les bonnes sources, en participant au montage des dossiers, en assurant un suivi sur le long terme.

→ Réfléchir à des moyens d'action visant à **renforcer le mécénat dans le champ culturel**, dans un contexte caractérisé par une mobilisation de plus en plus marquée des entreprises dans le champ social, phénomène qui pourrait s'annoncer durable.

L'audition du président de la FNADAC a permis de repérer des mesures pouvant être mises en place par les collectivités, à l'instar de Cergy (95), qui a créé un fonds de dotation mécénat en lien avec des acteurs privés avec création d'un site Internet pour favoriser les dons.

*

Nous avons listé ici ces propositions de manière non exhaustive qui se sont agrégées au fur et à mesure de nos échanges et de nos entretiens tout au long de cette année du CHEC.

Nous sommes entièrement convaincus que la culture – dans toutes ses formes d’expression – est un bien essentiel dont on ne peut se passer. En temps de crise comme le reste du temps. Nous réaffirmons que l’expérience artistique est une expérience collective créatrice qui forme le ciment de notre pacte social et qui réaffirme la nécessité du plaisir esthétique et de la sublimation du sensible comme propre à l’expérience et à l’expression de notre humanité dans toutes ses dimensions. Comme Milan Kundera nous le rappelle : “la culture, c’est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre”.

Pour nous, la culture est une expérience sensible collective, source de plaisirs, de valeurs communes dépassant l’individu et d’objectif vital pour faire société, qui donne du sens à la vie et aux combats menés pour la protéger. Pour nous comme pour Aimé Césaire, “c’est ça, la culture : c’est tout ce que l’homme a inventé pour rendre le monde vivable et la mort affrontable”.

Les arts et la culture sont essentiels à toute vie sociale, sans eux, nous perdons attache avec l’humanité, la vie collective, l’émotion et la beauté. Et pour nous, comme pour Dostoïevski, « la beauté sauvera le monde ».
